Ville de Charleville-Mézières
Pôle ressources
Service Commun Assemblées/Juridique
Tél. : 03 24 32 40 61
Courriel : assemblees.sec@mairie-charlevillemezieres.fr

Le 04 FEV 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019
PROCES VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mille dix-neuf et le 19 DECEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville de Charleville-Mézières, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Maire.

Date de convocation : 13 Décembre 2019

Étaient présents : M. RAVIGNON Maire, Mme LEQUEUX, M. CHAUDERLOT, Mme JOSEPH, M. CAIZERGUES, Mme BIHIN (jusqu'à la question n°16), MM. MARQUET, BARTHELEMY Adjoints au Maire, Mmes BANOUH, CORME, GLACET, MM. HUART, MARECHAL (à partir de la question n°3), MOINE (jusqu'à la question 6), PETITQUEUX, Mmes LEJEUNE, DISANT, MM.BECKRICH, DUFLOX, FOSTIER (à partir de la question n°6), Mme DEGEMBE, MM. DARKAOUI ALLAOUI, (à partir de la question n°5 et jusqu'à la question n°22), MECCA, Mmes MILLET, DUVAL (jusqu'à la question n°16), AIT MADI, MM. LECLERCQ, CORNET, Mmes CAPRON, FLORES, MM. DALLA ROSA, PAILLA, DUMONT, Mme PIGEAUD, MM. LUCZKA et TOURY Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir : Mme HANNOTIN pouvoir à Mme LEQUEUX, Mme BIHIN pouvoir à Mme LEJEUNE (à partir de la question n°17), M. CHAOUCHI pouvoir à M. DUFLOX, M. MOINE pouvoir à M. DARKAOUI ALLAOUI (à partir de la question n°7), Mme MOSER pouvoir à Mme DISANT, M. FOSTIER pouvoir Mme AIT MADI (jusqu'à la question n°6), Mme ZELLER pouvoir à Mme MILLET, Mme DUVAL pouvoir à Mme CORME (à partir de la question n°17), M CORNEZ pouvoir à M. PAILLA.

Absents excusés : MM. MARECHAL (jusqu'à la question n°2), DARKAOUI ALLAOUI (jusqu'à la question n°4 et à partir de la question n°23), WUATELET et NARDAL.

Membres en exercice :	43
Membres présents :	33
	34 (à partir de la question n°3)
	35 (à partir de la question n°5)
	36 (à partir de la question n°6)
	35 (à partir de la question n°7)
	33 (à partir de la question n°17)
	32 (à partir de la question n°23)

Secrétaires élues : Mmes LEJEUNE et CAPRON

- Ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal justifié par l'urgence

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il n'émet aucune objection à inscrire en urgence un point supplémentaire à l'ordre du jour relatif à la validation de la création de deux postes d'adultes relais.

Le Conseil Municipal VALIDE l'urgence de présenter le point portant sur la création de deux postes d'adultes relais à la Direction de l'Enfance et de la Jeunesse dans la cadre de cité éducative à la présente séance du Conseil Municipal et APPROUVE l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Vote : A l'unanimité ;

1) - Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Novembre 2019 – Approbation

Monsieur le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal APPROUVE le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Novembre 2019

Vote : A l'unanimité ;

2) - Délégations données au Maire – Information du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le rapport.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Dans le tableau récapitulatif des opérations passées entre deux séances du conseil municipal il y a un avenant sur les travaux de consolidation après l'éboulement rue des Pâquis. Je souhaite que vous puissiez me donner le montant total de ces travaux de confortement du talus. Travaux rendus nécessaires après l'effondrement de celui-ci. Je ne vous demande pas une réponse immédiate mais si je pouvais l'avoir dans des délais raisonnables cela serait bien. »

Monsieur le Maire répond que des travaux en régie ont été effectués jusqu'à présent sur ce sujet. Monsieur le Maire indique qu'il transmettra à Monsieur DALLA ROSA les compléments d'information demandés sur la question, et va vérifier si d'autres dépenses se rapportent à cette question.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises dans le cadre des compétences déléguées conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote : A l'unanimité ;

3) - Résorption de la zone insalubre du Bois d'Amour - Ouverture d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement

Monsieur MOINE présente le rapport.

Monsieur MOINE indique que dans le cadre de la résorption de la zone insalubre du Bois d'Amour, la réalisation des travaux de voierie est estimée à deux millions d'euros TTC. Monsieur MOINE indique que cela justifie la mise en place d'une autorisation de programme avec crédits de paiements sur les années 2020 et 2021.

Le Conseil Municipal APPROUVE la création d'une autorisation de programme N° 19 pour la réalisation des travaux complets de VRD de résorption de la zone insalubre du Bois d'Amour et PRECISE que les subventions sont sollicitées auprès de l'Etat.

Vote : A l'unanimité ;

4) - Réalisation de divers travaux Basilique Notre Dame d'Espérance et Eglise Saint Lié - Ouverture d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement

Monsieur MOINE présente le rapport.

Madame JOSEPH apporte quelques précisions. Madame JOSEPH indique qu'une étude a déjà commencé, notamment sur la structure de la flèche. Madame JOSEPH ajoute que ce qui est envisagé est l'ensemble du clocher avec de gros travaux d'étanchéité, de zinguerie, de purge des façades, de vitraux, etc.

Le Conseil Municipal APPROUVE la création d'une autorisation de programme N° 20 pour la réalisation de divers travaux Basilique Notre Dame d'Espérance et Eglise Saint Lié de l'État et PRECISE que les subventions sont sollicitées, notamment auprès de la DRAC

Vote : A l'unanimité ;

5) - Réhabilitation de l'Hôtel de Ville et création d'un pôle administratif - Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement

Monsieur MOINE présente le rapport.

Monsieur le Maire complète les propos de Monsieur MOINE en indiquant que cette opération se situe dans un contexte plus global de la réorganisation des sites administratifs et techniques qui est conduite depuis le début du mandat. Monsieur le Maire rappelle qu'au départ il y avait une dizaine de sites administratifs et techniques. Monsieur le Maire précise que le travail de l'actuelle municipalité a consisté à reconcentrer les services sur cinq sites au total avec une fin des travaux prévue pour 2020. Monsieur le Maire indique qu'il est question d'une revalorisation d'un peu moins de 10%, afin de tenir compte de soucis d'ordre esthétique, et d'intégrer les demandes des utilisateurs qui sont apparues au cours des concertations. Monsieur le Maire en conclut que le montant de l'autorisation de programme révisé serait de 2 635 000€ TTC.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Contrairement au ravalement de la façade de l'Hôtel de Ville les travaux sur la place sont très contestables. Mais l'objet de mon intervention ne porte pas sur cet aspect. Je veux évoquer un sujet, celui de la construction d'un nouveau bâtiment administratif de la mairie qui permettrait de regrouper l'ensemble des services de la ville. Ce n'est ni vous, Monsieur le Maire, ni moi qui verront la réalisation de cet équipements que je considère comme nécessaire. Cela n'empêcherait pas de conserver l'Hôtel de ville comme bâtiment pour tous les actes officiels.»

Monsieur le Maire répond n'être pas d'accord sur le fond et la forme. Monsieur le Maire indique qu'il y a un bâti Place de l'Hôtel de Ville qui se constitue le principal pôle administratif de la Ville, qui sera demain sur un parvis parfaitement connecté aux réseaux de transports et parfaitement accessible, que ce soit aux véhicules ou aux vélos. S'agissant du bâtiment Place Felix, Monsieur le Maire souligne le fait que les services n'y sont pas « au large », mais qu'ils bénéficient d'un cadre de travail agréable. Monsieur le Maire ajoute qu'il existe également des projets de développement du site Léon Bourgeois. Monsieur le Maire précise que c'est aujourd'hui un site où l'agglomération s'est rendu propriétaire des bâtiments voisins dans lesquels les services mutualisés (Ressources Humaines, Finances) auront vocation à se situer. Monsieur le Maire en conclut qu'il s'agit d'un regroupement rationnel. Toutefois, Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas en faveur d'un site unique. En effet, Monsieur le Maire précise que cela nécessiterait d'abandonner le bâtiment susvisé, ou celui de l'Hôtel de Ville, alors que les carolomacériens sont habitués au symbole des lieux publics. Monsieur le Maire affirme de surcroit qu'il n'y a pas beaucoup de terrains disponibles pouvant accueillir ce type de cité administrative de grande ampleur à Charleville-Mézières.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Il ne s'agit pas de brader ces bâtiments historiques, ou de tout concentrer. Je parlais des services administratifs de la Ville qui sont éclatés sur un certain nombre de sites. Les services sont à l'étroit. Je ne pense pas qu'il soit de bonne facture de continuer à les laisser à l'étroit donc il faut réfléchir à ce dossier. »

Monsieur CHAUDERLOT fait l'intervention suivante : « Je suis étonné, et veux féliciter Monsieur DALLA ROSA, car depuis qu'il est dans l'opposition, je ne l'ai jamais vu avec autant de bonnes idées que quand il était dans la majorité. »

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Je vous remercie pour ces encouragements, sauf que sur ce sujet, ce n'est pas la première fois que j'interviens. J'ai déjà posé des questions orales, y compris dans la majorité précédente, pour réfléchir à ce sujet. »

Monsieur CHAUDERLOT fait l'intervention suivante : « Vous avez toujours fait des propositions, mais manifestement, vous n'avez n'a jamais été suivi. »

Le Conseil Municipal APPROUVE la révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement N° 16 pour la réhabilitation de l'Hôtel de Ville et la création d'un pôle administratif

Vote : A l'unanimité ;

6) - Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire présente le rapport.

Monsieur le Maire félicite tout d'abord le service des Finances pour le travail accompli.

Monsieur le Maire indique que ce projet de budget vise à tenir les engagements que la municipalité a pris lors de la précédente campagne municipale, à savoir :
- la poursuite de la réduction des taux locaux d'imposition, avec une baisse globale de 10%.
- la maitrise des dépenses de fonctionnement et le respect des engagements de contractualisation souscrits avec l'Etat.
- le maintien d'un niveau d'investissement important, sans augmenter le poids de l'endettement pour les générations futures.
- le maintien du niveau des services publics, d'activité et d'animation.

Monsieur le Maire poursuit en dressant les grandes masses du budget : ce budget s'élève au total à 83 014 113 euros avec 59 114 016 euros de dépenses de fonctionnement et 23 900 097 euros de dépenses d'investissement rapportées aux recettes de fonctionnement s'élevant à 65 256 068 euros, permettant de dégager une épargne brute de 6 142 052 euros. Monsieur le Maire précise que cette épargne brute est stable par rapport au niveau des années précédentes.
De manière plus précise, Monsieur le Maire indique que les recettes de fonctionnement sont évaluées à 65 256 068 euros. Monsieur le Maire rappelle qu'une revalorisation des bases fiscales est anticipée à +0,9% pour la Taxe d'Habitation et à +1,2% pour les taxes foncières (hors locaux professionnels). Monsieur le Maire rappelle ensuite la proposition de baisse de la Taxe Foncière de 2,4%, le taux de Taxe d'Habitation restant quant à lui stable puisqu'il fait l'objet d'une mise en extinction par l'Etat qui, en 2020, supprimera le troisième tiers de la Taxe d'Habitation de 87% de nos concitoyens. Monsieur le Maire ajoute que cette baisse de 2,4% abouti à ce que la Taxe Foncière ait baissé de 12,6% sur le mandat. Monsieur le Maire indique que la baisse de la Taxe d'Habitation fut quant à elle de 6%, ce qui permet d'atteindre les 10% de baisse auxquels la municipalité s'était engagée. Monsieur le Maire signale que l'impact budgétaire en 2020 reste important, puisqu'il s'élève à 367 387 euros d'économie qu'il faudra trouver pour financer cette nouvelle baisse de fiscalité.
Au total, Monsieur le Maire annonce que sur l'ensemble du mandat (entre 2013 et 2020), les recettes fiscales auront baissées de 1,9 millions d'euros.

S'agissant des dotations (DGF et DSU), Monsieur le Maire explique qu'une progression de la DSU de 5% est escomptée cette année (2020), ce qui entrainerait une légère progression d'environ 1% des recettes. Monsieur le Maire rappelle le contexte de baisse nette des dotations de l'Etat (ce qui était le cas en 2014), ou de très faibles augmentations depuis 2014.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire indique qu'elles se composent de deux gros chapitres qui sont les dépenses générales et les dépenses de personnel. Sur les dépenses générales, Monsieur le Maire souligne une progression importante liée notamment aux approvisionnements en matières premières de la cuisine centrale qui augmentent de manière significative.

Monsieur le Maire annonce que la subvention au C.C.A.S. est quasiment stable. Monsieur le Maire ajoute que le soutien financier au monde associatif est quant à lui rigoureusement stable.

Monsieur le Maire signale que les frais de personnel s'inscrivent dans une progression relativement importante (1,48% par rapport au CA 2019 prévisionnel). Monsieur le Maire affirme que cela est le résultat, à la fois, de la budgétisation d'un certain nombre de dépenses liées à des avancements, de la revalorisation des parcours professionnels et aussi des choix positifs effectués par la collectivité. En effet, Monsieur le Maire indique que le solde arrivées/départs sera cette année positif : les recrutements vont l'emporter sur les départs. Monsieur le Maire précise que cela explique la progression salariale figurant dans le tableau.
Monsieur le Maire souligne également que le versement du CIA aux agents nécessitera des crédits supplémentaires. Monsieur le Maire soulève un autre point important qui est celui du recrutement par la Ville

de cinq apprentis supplémentaires permettant de faire passer le nombre d'apprentis de 19 à 24, sur le périmètre Ville/Agglomération, et donc de tenir l'engagement de tripler les postes d'apprentis sur les deux collectivités (car 8 apprentis en 2014 sur ce périmètre). Monsieur le Maire en conclut qu'au total, les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 1,46%.

S'agissant de la section relative aux recettes d'investissement, Monsieur le Maire précise que le recours à l'emprunt s'élève à 12 176 234 euros (et non 12 085 002 euros comme l'indique le graphique page 9).
Concernant les subventions sur projet, Monsieur le Maire indique que l'on a aujourd'hui un exercice qui est relativement prudent. Monsieur le Maire indique que la municipalité va s'efforcer d'aller chercher d'avantage de subventions d'investissement en cours d'année, et de veiller au recouvrement des subventions qui ont d'ores et déjà été octroyées à la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle le programme de cession de certains éléments du patrimoine communal qui ne sont plus utiles au Service Public, évalué à 765 000 euros.

S'agissant des dépenses d'investissement, Monsieur le Maire indique qu'une fois retirés les remboursements d'emprunts, celles-ci s'élèveraient à un montant élevé de 17,8 millions d'euros d'acquisitions et de travaux. Monsieur le Maire indique que les crédits sur autorisations de programme s'élèvent à 7,28 millions d'euros. Monsieur le Maire rappelle les deux AP nouvelles et toutes les principales AP qui vont générer des travaux importants en 2020.

Monsieur le Maire souligne les 10,53 millions d'euros d'investissements prévus qui ne relèvent pas d'autorisations de programme.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que le remboursement de capital est estimé à 6,1 millions d'euros.

Monsieur le Maire en conclut sur le fait que peu d'activité sont à relever au niveau des budgets annexes.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Depuis notre débat sur les orientations budgétaires (DOB), il y a peu de choses qui ont changé dans le budget. Il s'agit essentiellement d'ajustements. Je ne vais donc pas répéter ce que j'ai déjà dit lors du DOB. Je veux simplement faire quelques remarques complémentaires.

Tout d'abord, il s'agit d'un budget sans ambition, particulièrement en investissements. Concernant le fonctionnement, vous avez fait un effort. Pour le personnel municipal le taux d'augmentation de la masse salariale progresse, il passe de 1,09% à 1,48%. Cela n'est cependant pas suffisant pour rester à effectifs constants. Vous allez donc encore supprimer des postes J'avais souhaité que le taux puisse être au moins de 2%. Je n'ai pas été entendu.

Par ailleurs, je voudrais revenir sur l'encours de la dette. Le débat, à l'occasion du DOB a montré que vous aussi vous avez recours à l'emprunt pour équilibrer le budget. De 78 millions d'euros de dette en 2013, nous sommes à 74 millions en 2019. Je ne critique pas cette tendance à la stabilité car je reste persuadé que le recours à l'emprunt permet à des villes comme la nôtre, qui connaissent une situation financière difficile, de faire des investissements nécessaires au développement de notre ville. Après avoir largement critiqué la gauche, à l'époque, aujourd'hui vous faites la même chose.

Concernant la fiscalité vous avez déclenché une polémique avec le Conseil Départemental auquel vous reprochez sa hausse importante des impôts. Quand vous étiez conseiller général vous avez voté tous les budgets du département. C'est un duel de "frères ennemis" auquel nous assistons. Il s'agit probablement d'une opposition de façade car je ne vous ai jamais entendu critiquer les choix, contestables, fait par le Conseil Départemental dans ses investissements. Vous vous targuez que la ville baisse la fiscalité depuis 2014 de 10% au total en six ans. Il faut cependant relativiser les choses car la baisse pour les contribuables carolomacériens représente en euros et annuellement 17 à 18 euros en moyenne.

Pour toutes ces raisons je ne voterai pas votre budget. »

Monsieur le Maire répond à Monsieur DALLA ROSA qu'il lui parait presque déçu que projet de budget confirme les orientations budgétaires. Pourtant, Monsieur le Maire indique que c'est cohérent et que l'inverse serait choquant. Sur le « budget sans ambition », Monsieur le Maire répond que tout ce qui est excessif est insignifiant et que cette qualification entre dans un excès de langage désolant puisque les investissements sont de presque 18 millions d'euros. Monsieur le Maire illustre ses propos par le changement que peut connaitre les quartiers, l'embellissement de la Ville, l'installation de pistes cyclables en Ville, etc. Ainsi, Monsieur le Maire indique que considérer cela comme étant sans ambition ne mérite pas d'y accorder plus d'importance.
Sur le personnel, Monsieur le Maire souligne que la municipalité s'inscrivait déjà dans une progression significative, et que les derniers arbitrages qui ont pu être rendus amènent la municipalité à faire mieux.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif n'est pas de dépenser, mais de doter les services des moyens dont ils ont besoin pour fonctionner et être efficaces. Monsieur le Maire affirme que cela a toujours été la ligne directrice de cette municipalité. A titre d'exemple, Monsieur le Maire indique que lorsque la municipalité estimait faisable de ne pas remplacer les départs en retraite pour renforcer les autres dépenses de la municipalité, elle l'a fait. A contrario, Monsieur le Maire rappelle ne pas avoir hésité à renforcer certains services dont le besoin se faisait sentir, comme par exemple la police municipale où les effectifs ont doublés depuis 2014, ou même créer certains services comme la médiation.
Monsieur le Maire en conclut que les carolomacériens savent que ces sujets ne doivent pas être des indicateurs de l'efficacité de la collectivité, l'important étant le service rendu.

Sur l'endettement, Monsieur le Maire indique avoir toujours eu un discours favorable à l'endettement qui permet de réaliser un certain nombre d'investissements. Monsieur le Maire précise toutefois que la question reste celle de la maîtrise de la dette. Monsieur le Maire indique que sur les deux mandats précédents, l'opposition a eu recours à l'emprunt de manière significative, augmentant le stock de dettes de la Ville. Monsieur le Maire en conclut que même si le recours à l'emprunt est quelque chose de possible quand on veut développer la Ville, cela reste une faute de gestion que d'augmenter à tel point son stock de dettes. Monsieur le Maire indique qu'il s'était permis et qu'il persiste de pointer cela. Monsieur le Maire rappelle donc que dans le pire des cas, la municipalité actuelle aura stabilisé l'encours des dettes, et, dans le meilleur des cas baissé celui-ci de quelques pourcents. Monsieur le Maire persiste à dire que cela ne lui fait pas perdre de vue l'objectif de réduire davantage cet endettement de la Ville.

Sur les relations avec le Conseil Départemental, Monsieur le Maire indique qu'il laisse le choix de chacun des termes dans l'expression « duel des frères ennemis ». Monsieur le Maire souligne le fait qu'il n'y a ni « duel », ni « frères », ni « ennemis ». Monsieur le Maire rappelle que la Ville et le Conseil Départemental sont deux collectivités qui ont des compétences précisément définies, des champs exclusifs et quelques domaines de collaboration. Monsieur le Maire précise que cette collaboration reste la philosophie dominante qui anime la collectivité. Toutefois, Monsieur le Maire indique qu'il peut y avoir de fortes différences d'appréciation : la fiscalité en fait partie. Monsieur le Maire affirme qu'aujourd'hui, une pression fiscale importante pèse sur les ardennais, et que cela relève d'un débat public. Pour autant, Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de vision sectaire envers le Conseil Départemental. Monsieur le Maire en conclut que le Conseil Départemental reste un partenaire de la Ville et de l'agglomération, malgré les divergences d'appréciation notamment sur la fiscalité. Monsieur le Maire indique que la vraie différence par rapport à ce qu'il se passait il y a quelques années était que le procès se faisait à priori à partir du postulat que le Conseil Général était de droite, or, Monsieur le Maire souligne le fait qu'il n'y a pas de problème politique érigeant les deux collectivités comme des adversaires.

Madame FLORES fait l'intervention suivante : « Le Centre Communal d'Action Social que vous présidez Monsieur RAVIGNON s'adresse aux carolomacériens de tous âges pour les soutenir, les assister et les accompagner lorsqu'ils sont en difficulté et dans l'intérêt des habitants de la commune.
Vous affirmez votre volonté de maintenir les efforts en direction des populations les plus fragiles, alors, expliquez-nous pourquoi oui, expliquez-nous pourquoi?
En 2015, vous avez baissé la subvention municipale au CCAS de 329 000€ et vous avez décidé de ne plus subventionner le dispositif « Coup de pouce études » dispositif qui était financé par vos prédécesseurs et destiné à aider les jeunes dans leurs études. A l'heure d'aujourd'hui vous ignorez toujours ce dispositif.
En tenant compte des diminutions que vous avez effectuées en 2015, 2016, 2017 la baisse de la subvention municipale au CCAS représente 290 822,98€ de 2015 à ce jour.
Le dispositif « Coup de pouce études » que vous avez décidez de ne plus financer à partir de 2015 représente de 2015 à ce jour un total de 976 145€ entièrement à la charge du CCAS sur ses fonds propres vous qui dites booster l'enseignement supérieur.
Ce qui représente depuis 2014 un total de 1 266 967,9€ en moins d'aide municipale en direction des populations les plus fragiles. Je n'invente rien, les documents que j'ai en attestent.
Ceci étant, vous avez décidé en 2014 d'implanter les nouveaux locaux du CCAS à Mézières. Vous avez remisé le projet de vos prédécesseurs d'un CCAS au Val de Vence en prétextant et je vous cite : « Envoyer le CCAS au Val de Vence c'est éjecter les pauvres au banc de la ville ». Vos propos d'alors sont choquants. Ce projet qui s'avère de plus en plus couteux n'offre même pas un stationnement convenable ni pour le personnel ni pour les usagers. Il plonge le CCAS dans des emprunts jusqu'alors jamais atteints. Il y a de quoi se demander comment un budget déjà si fragilisé pourra supporter cela.
D'autre part, le budget du CCAS en restriction a aussi pour conséquences une baisse pour les points seniors, pour les animations, pour le service social solidarité. On ne remplace plus les départs en retraite. Le coût de la mutualisation RH par l'agglo est exorbitant. 380 000€ en 2019, 490 000€ en 2020 soit une augmentation de 30%. Il devient urgent que le président du CCAS et celui de l'agglo accordent leur violon, et un seul violon puisque les deux ne font qu'un.
Par ailleurs les deux EHPAD du CCAS n'en peuvent plus des plans de restriction. Le personnel souffre et se sauve et le pire, c'est que les résidents en sont les principales victimes quand on sait que le tarif de l'hébergement est en hausse de 12% (les résidents avec l'Etat et le département étant les financeurs des

EHPAD) alors que le tarif dépendance baisse de 50%. Ceci prouve bien que les cas sont de plus en plus lourds et qu'il faut plus de personnel. Malheureusement le CCAS n'est pas en capacité financière d'aider ses EHPAD mais une action communale est possible.
En ma qualité d'administratrice au CCAS et de conseillère municipale, je dénonce cette situation très préoccupante pour laquelle j'interpelle régulièrement dans l'instance même et en séance de conseil municipal ou communautaire.»

Monsieur le Maire répond à Madame FLORES qu'elle a le droit de critiquer l'action de la municipalité, mais qu'elle n'a en revanche pas le droit de dire des choses qui sont fausses. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit ici d'un tissu de mensonges. Monsieur le Maire ajoute qu'il va devoir démontrer que ce qui vient d'être avancé par Madame FLORES ne correspond absolument pas à la réalité. Concernant la subvention du C.C.A.S., Monsieur le Maire souligne qu'elle s'élève à 5 137 000 euros pour 2020 et qu'elle s'élevait à 5 418 000 euros en 2013. Monsieur le Maire précise que cet écart de 280 000 euros correspond aux économies de gestion qui ont été demandées au C.C.A.S. de l'ordre de moins de 5% sur 7 ans. Monsieur le Maire ajoute que cette demande de retour sur l'efficacité des services, qui a été la même pour tous les services de la Ville, s'est toujours faite dans le respect le plus strict de toutes les sommes mises sur les secours aux personnes, aux jeunes et sur le coup de pouce études. Monsieur le Maire indique que ce que dit Madame FLORES sur le coup de pouce études est faux et scandaleux puisque la municipalité a continué à soutenir le coup de pouce études. Monsieur le Maire poursuit en affirmant qu'il y a, tous les ans, un certain nombre de jeunes qui bénéficient de ce dispositif et que les crédits ouverts sont rigoureusement identiques.
Monsieur le Maire indique de plus que Madame FLORES peut estimer qu'il y a moins d'animation, mais qu'il ne la voit pas beaucoup participer aux manifestations du C.C.A.S. Monsieur le Maire indique que lorsqu'il se retrouve à ces manifestations, il constate que la fréquentation s'est améliorée, à commencer par les séniors, notamment grâce au fait que l'entrée aux bals est désormais gratuite.
Ensuite, Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas deux EHPAD à Charleville-Mézières, mais un EHPAD avec deux établissements. Monsieur le Maire indique que cet EHPAD a connu de très graves difficultés, et que l'un des points d'honneur de la collectivité est d'avoir tenu bon. En effet, Monsieur le Maire/Président souligne avoir reçu des rapports des tutelles qui auraient conduit n'importe quelle collectivité à fermer l'EHPAD. Monsieur le Maire indique qu'il n'en a jamais été question grâce au travail important qui a été mené pour assainir la situation financière de ce dernier. Monsieur le Maire relève déjà quelques progrès et indique que cela va se poursuivre.
S'agissant du projet de relocalisation du C.C.A.S., Monsieur le Maire indique qu'il est du même montant financier que celui qui avait été élaboré par l'opposition à l'époque. Par conséquent, Monsieur le Maire annonce qu'au regard du montant qui est le même, le projet de l'opposition aurait fait peser ce même poids sur le C.C.A.S. Monsieur le Maire maintien à dire qu'installer le C.C.A.S. au cœur de la Ville est préférable à celui de consommer du terrain en périphérie en tout point de vue. Monsieur le Maire indique qu'il va s'appliquer à reprendre chacune des lignes de l'intervention de Madame FLORES pour en démontrer leur fausseté.

Madame LEQUEUX apporte un complément d'information sur le point senior. Madame LEQUEUX indique en effet que l'opportunité aurait pu être belle de fermer le point senior du Theux puisqu'il y avait trois personnes âgées, ou le point senior Bourbon. Madame LEQUEUX indique que l'équipe municipale est allée de l'avant en regardant comment y amener des élèves des écoles proches et monter un projet intergénérationnel. Madame LEQUEUX ajoute que cela a permis de sauver ces deux points seniors. Madame LEQUEUX souligne que le compte rendu de l'audit sur le fonctionnement de ces points seniors intergénérationnels fait état de la satisfaction des personnes âgées qui ont eu la parole et qui sont même force de proposition en termes d'animation avec les jeunes. Madame LEQUEUX en conclu que les animations ne sont donc pas en perdition et qu'il n'y a pas abandon des points seniors.

Madame FLORES fait l'intervention suivante : « 1/ Je ne m'appuie pas sur des informations fausses, je ne me le permettrais pas. J'ai des documents et si vous me traitez de menteuse je serais obligée de les divulguer. Je pense que ça ne vous plaira pas beaucoup. 2/ Vous dites que vous ne me voyez pas beaucoup lors de certaines manifestations du C.C.A.S. Mais moi je ne vous vois pas souvent, pour ainsi dire deux fois, lors des conseils d'administration du C.C.A.S. 3/ Je suis contre ce budget et je pense que sur le deuxième item d'accorder une subvention de fonctionnement au C.C.A.S., les administrateurs ne devraient pas voter, au même titre que les votes de subventions d'associations. »

Monsieur le Maire répond qu'on peut faire sortir les administrateurs à ce moment comme pour des associations indépendantes, mais que cela n'a aucun sens car c'est établissement public rattaché par la loi à la commune. Pour en revenir au reste, Monsieur le Maire indique n'avoir absolument pas peur de la divulgation de quoi que ce soit puisque les lignes budgétaires sont abondées tous les ans du même montant. Sur le Conseil d'Administration du C.C.A.S., Monsieur le Maire rappelle qu'il est présidé par la vice-présidente. Monsieur le Maire indique donc que c'est la pratique, et que cela était déjà le cas avant où Madame CAPRON présidait plus le Conseil d'Administration dudit établissement public et non Madame LEDOUX.

Madame FLORES : « Simplement je vous faisais remarquer que vous me reprochiez de ne pas me voir à certains endroits. Moi je vous reproche de ne pas vous vous à certains endroits. Je n'accepte pas que vous disiez que je raconte n'importe quoi. 2014 : subvention de la ville : 5 428 000€ dont 200 000€ pour le coup de pouce études. 2015 : subvention de la ville : 4 899 000€ et 0€ pour le coup de pouce études. »

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a jamais eu suppression des crédits pour le coup de pouce études. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a peut-être eu un changement de ligne budgétaire, mais qu'il y a eu 200 000 euros qui ont été recrédités sur le coup de pouce études. Monsieur le Maire précise recevoir régulièrement lors de sa permanence des personnes cherchant des explications au calcul de leurs ressources par rapport au coup de pouce études.

Madame FLORES fait l'intervention suivante : « Bien sûr que si le dispositif existe, il est financé sur les fonds propres du C.C.A.S. Je vais faire part de mes informations. »

Monsieur Maire répond que les fonds propres du C.C.A.S., c'est l'argent de la Ville et que les sommes mises sur le coup de pouce études ont bien été maintenues.

Monsieur LUCZKA fait l'intervention suivante : « J'ai une question sur le budget des abattoirs : vous m'aviez fourni en début de mandature le pourcentage d'abattage hallal. Je vous demanderai à nouveau de savoir si c'est possible de me faire parvenir de la même manière ce document. »

Monsieur le Maire répond que le compte-rendu d'activité des abattoirs a été présenté lors du conseil d'octobre 2019, et que cette information y figurait.

Monsieur DUFLOX indique qu'il y a 14,09% de tonnages relatifs aux rites musulmans.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Tout d'abord sur nos relations avec le conseil départemental : il y avait des réunions régulières, auxquelles j'ai de temps en temps participé. Régulièrement, Monsieur PAILLA y assistait. C'était des réunions constructives qui permettaient d'aborder des sujets d'animation, d'investissement, sur la collectivité locale et qui se faisait en bonne entente. Il n'y avait pas comme vous des conférences de presse pour expliquer tout le mal que vous pensez de l'attitude du conseil départemental. Sur le personnel municipal, je m'inscris en faux sur ce que vous avez dit. Je voulais vous féliciter parce qu'on passe de 1,09 à 1,48%. Je vous demandais simplement un effort supplémentaire pour aller à 2%. Et vous savez qu'à 2% c'est le maintien des effectifs constants. Dernière chose par rapport à l'encours de la dette. Je ne vous ai pas reproché votre dette de 74 millions d'euros, je sais simplement que vous auriez pu, en 6 ans, diminuer si vous aviez voulu diminuer l'encours de la dette sur la collectivité. C'était possible, vous pouviez le faire, puisque vous avez bien fait 5%. Ceci dit, vous savez pertinemment que si on réduit l'encours de la dette, on réduit les investissements et on réduit le fonctionnement de la collectivité. Pour en revenir au personnel municipal, vous avez cité la création de nouveaux services, notamment les agents de médiation, mais vous n'avez absolument pas fait référence aux services qui sont diminués, et je pense particulièrement au service de la propreté et au service des espaces verts. »

Monsieur le Maire répond que Monsieur DALLA ROSA est libre de penser que la majorité est fâchée avec le Conseil Départemental. Sur la dette, Monsieur le Maire répond s'être donné pour objectif la transformation de la Ville. Monsieur le Maire indique avoir tenu l'endettement tout en investissant les montants les plus importants possibles dans la transformation de la Ville. Sur les 2% d'augmentation de masse salariale pour le renouvellement des personnels, Monsieur le Maire indique que cela dépend du glissement vieillesse/technicité de la collectivité. Monsieur le Maire affirme qu'il n'est heureusement pas de 2%, auquel cas la situation serait ingérable. Monsieur le Maire en conclu qu'à 1,48%, la municipalité va pouvoir assumer les avancements de grade, les promotions, le maintien d'un certain nombre de dépenses d'action sociale, du CIA, mais aussi le remplacement d'un certain nombre de départs en retraite. Monsieur le Maire ajoute que dans certains services, les départs en retraite ont été remplacés. Monsieur le Maire cite l'exemple du service propreté, où, à l'arrivée de l'équipe municipale actuelle, le tableau des effectifs était largement vacant et qu'il fut complété. Sur le personnel, Monsieur le Maire souligne que ce serait une erreur de faire d'un taux de progression financière un objectif politique. Monsieur le Maire indique que la question est plutôt la suivante : avons-nous, service par service, les moyens nécessaires pour assurer les missions, avec les ambitions que nous voulons, pour les concitoyens ? Monsieur le Maire ajoute que le taux de 1,48% permettra de doter la collectivité des moyens de fonctionnement nécessaires pour 2020.

Monsieur MOINE revient sur l'endettement en rappelant que de 2002 à 2014, l'endettement est passé de 51 millions d'euros à 78 millions d'euros. Monsieur MOINE indique qu'aujourd'hui, le taux est de 113%, et que si nous étions restés sur la moyenne susvisée, nous en serions à 143%. Monsieur MOINE estime le discours de Monsieur DALLA ROSA contradictoire puisque d'un côté, il est reproché au Maire son manque d'ambition, et de l'autre, il lui est reproché d'avoir diminué de 5%. Monsieur MOINE indique préférer -5% à +18%.

Monsieur CHAUDERLOT intervient, en tant que conseiller départemental, pour encourager Monsieur DALLA ROSA à assister aux séances dudit Conseil, puisqu'elles sont publiques. Monsieur CHAUDERLOT ajoute penser qu'à l'heure actuelle, il est bon ton de faire le maximum d'efforts pour réussir à ne pas augmenter la pression fiscale, et indique que c'est ce que le Maire fait.

Monsieur PAILLA fait l'intervention suivante : « Monsieur le Maire, j'avais décidé récemment de m'imposer une sorte de diététique définitive d'expression et de communication. Je voudrais apporter simplement quelques nuances en tant que gardien d'une certaine mémoire de la collectivité. Lorsque j'entends Monsieur MOINE sur ses projections chiffrées, j'ai envie de lui répondre que la vérité des chiffres ne peut pas être « si on était restés ». Ça veut dire quoi « si on était restés, on serait à 143% » ? Ça veut dire, et je ne vous apprends rien en disant cela, qu'il y a une certaine forme de théâtralité ou de posture politique. Si on observe ces chiffres et qu'on regarde les dernières années de notre mandat, on s'aperçoit que justement, le niveau d'emprunt annuel était à peu près identique à ce que vous pratiquez depuis quelques temps, c'est-à-dire 5 à 6 millions d'euros par an. Il est donc inutile d'aggraver ou de travestir les choses car à l'époque, nous n'étions déjà « plus restés ».
Un mot aussi sur les relations entre les équipes municipales et le Conseil Général à l'époque : je n'étais pas seulement présent à ces réunions puisque j'ai préparé tous les « sommets » entre la Ville et le Conseil Général. D'ailleurs vous avez été, Monsieur le Maire, de certaines de ces réunions. Là encore, et à nouveau je ne vous apprends rien, si je vous reparle d'une forme de théâtralité et de posture politique traduite par des déclarations enflammées dans des Conseils. Mais vous savez bien que la réalité n'a jamais été celle-là, parce qu'effectivement, je vais citer quelques exemples : pensez-vous que si les relations avaient été aussi détériorées dans le fond des choses, le soutien du Conseil Général aurait atteint des hauteurs si importantes sur des sujets comme la rénovation urbaine, l'Ecole de la Marionnette ou encore l'Aréna ? Si le Conseil Général est venu à une hauteur importante apporter son soutien, c'est bien parce qu'il voulait jouer son rôle d'aménageur, quel que soit les gesticulations politiques qui, quelques fois, polluent les débats. Sur l'encours des dettes, j'entends dire quelques fois, dans des approximations mathématiques ou arithmétiques, qu'il a doublé, augmenté de 100%. Or, quand il passe de 52 à 78 millions d'euros, ça fait 50% en plus, il ne double pas. Mais pourquoi ? Pas non plus pour le plaisir d'emprunter ou de dépenser. C'est parce qu'effectivement, en 2001, nous avons fait le constat qu'il fallait absolument des investissements considérables et rapides. On ne pouvait pas se permettre de mettre 25 ans pour faire avancer et rayonner cette Ville dans un certain nombre de domaines. Ce qui a causé cette nécessité pour nous d'avoir ce recours à l'impôt et à l'emprunt pour remettre les choses à niveau et accélérer cette place que devait être celle de Charleville-Mézières dans le Département et plus largement dans la Région. Avec ce handicap supplémentaire, sur lequel on s'est beaucoup battu depuis le début du mandat, qui est celui d'être une des dernières villes de France à ne pas être dans la configuration « Communauté d'Agglomération ». ».

Monsieur le Maire indique comprendre les raisons qui ont poussé Monsieur PAILLA à s'exprimer, qui rejoignent un attachement partagé au fait que le débat s'ancre toujours dans la réalité, avec une appréciation des nuances. Monsieur le Maire ajoute, sur l'endettement, qu'il ne s'agit pas de poursuivre une polémique un peu vaine et rétrospective, mais lorsque le stock de dette passe de 42 à 78... Monsieur le Maire ignore où Monsieur PAILLA a trouvé le niveau de 52 millions d'euros, alors qu'en 2001, le niveau était plus proche des 40 que des 50 millions d'euros. Monsieur le Maire confirme avoir assisté à certaines des réunions mentionnées par Monsieur PAILLA. Monsieur le Maire, comme conseiller général à l'époque, indique s'être également beaucoup employé à ce que, sur un certain nombre de dossiers (MCL, Musée Rimbaud, l'Aréna), on ne soit pas otages, ni d'un côté, ni de l'autre des idéologies politiques, dans l'objectif de ne pas léser les carolomacériens.

Monsieur PAILLA fait l'intervention suivante : « C'est juste pour fait ma mea culpa : vous avez raison sur l'encours de la dette. Je suis parti du tableau que j'ai sous les yeux à la page 42, qui ne commence effectivement qu'en 2004. Sur l'encours de dette je crois que là aussi vous touchez au bout de six ans la réalité des choses. Vous parlez de la nécessité d'investir. Par rapport à 2018, cet encours de dette est remonté de presque 1,5 millions d'euros. Je ne serais pas surpris qu'en 2020, il continu à remonter. Parce que la réalité est que si on veut investir dans cette Ville, il faut emprunter. »

Monsieur le Maire indique qu'en effet, Charleville-Mézières est une Ville pauvre qui ne génère pas assez d'autofinancement lui permettant de se passer de l'endettement.

Monsieur MOINE indique ne pas vouloir faire polémique, mais rappelle que plusieurs millions ont également été investis par la municipalité actuelle dans l'accessibilité aux personnes handicapées.

Monsieur PAILLA fait l'intervention suivante : « Ai-je dis à un moment où un autre que vous n'aviez pas fait ce qu'il fallait faire dans ce domaine-là comme dans un autre ? Non. »

Le Conseil Municipal ADOPTE, ainsi qu'il suit, le budget primitif 2020, budget principal et budgets annexes,

avec vote par nature et par chapitre

Par 33 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions,

BUDGET GENERAL

	DEPENSES	RECETTES
Section Investissement	**25 665 097 €**	**25 665 097 €**
Section Fonctionnement	**65 821 068 €**	**65 821 068 €**
TOTAUX	**91 486 165 €**	**91 486 165 €**

Par 39 voix pour et 2 abstentions,

BUDGET ANNEXE DES ABATTOIRS

	DEPENSES	RECETTES
Section Investissement	**72 000 €**	**72 000 €**
Section Fonctionnement	**76 000 €**	**76 000 €**
TOTAUX	**148 000 €**	**148 000 €**

A l'unanimité

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE BERTHAUCOURT

	DEPENSES	RECETTES
Section Investissement	**20 000 €**	**20 000 €**
Section Fonctionnement	**20 000 €**	**20 000 €**
TOTAUX	**40 000 €**	**40 000 €**

Par 39 voix pour et 2 abstentions, ACCORDE une subvention de fonctionnement au CCAS pour un montant de 5 137 177 € pour 2020 et ADOPTE, à l'unanimité, les échéanciers des autorisations de programme suivant du budget général :

Libellé	Durée	Montant total AP	Révisions Ouvertures AP	Réalisé avant 2019	CP votés 2019	BP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et +
AP 05 SARC R.C.	8	1 976 702		1 528 541	448 161		0	0	0	0
AP 06 TRESOR BASILIQUE	5	739 269		699 269	40 000		0	0	0	0
AP 07 BERGES DE MEUSE	4	5 973 776		822 769	1 415 015	1 924 860	1 811 132	0	0	0
AP 08 ACCESSIBILITE VOIRIE	6	1 752 500		984 450	110 000	210 000	200 000	248 050	0	0
AP 09 ACCESSIBILITE ERP	3	11 567 724		1 345 295	442 602	450 000	2 000 000	2 150 000	2 500 000	2 679 827
AP 10 ACCESSIBILITE IOP	4	1 560 000		24 673	50 000	100 000	150 000	350 000	350 000	535 327
AP 11 PARKING SEVIGNE	4	4 960 222		675 222	3 082 323	1 202 677		0	0	0
AP 12 CAMPUS UNIVERSITE	4	1 050 000		828 300	187 000	34 700	0	0	0	0
AP 13 STADE GAILLY	2	1 058 602		654 813	403 789			0	0	0
AP 14 PARVIS HOTEL DE VILLE	3	4 500 000		427 108	2 656 000	500 000	916 892	0	0	0
AP 15 SCHEMA VELO	4	1 850 000		31 093	636 091	600 000	226 816	356 000	0	0
AP 16 HOTEL DE VILLE	4	2 400 000	235 000	267 940	1 300 000	1 067 060	0	0	0	0
AP 17 GYMNASE MOZART	2	712 909		12 909	700 000			0	0	0
AP 18 GYMNASE EUROPE	3	550 000			48 600	400 000	101 400	0	0	0
AP 19 BOIS D'AMOUR			2 000 000			700 000	1 300 000	0	0	0
AP 20 BASILIQUE ET SAINT LIE			1 570 000		46 800	90 000	800 000	633 200	0	0
Total dépenses programmes		**40 651 704**	**3 805 000**	**8 302 382**	**11 566 381**	**7 279 297**	**7 506 240**	**3 737 250**	**2 850 000**	**3 215 154**

7) - Rue du Port - Acquisition d'un ensemble immobilier

Madame JOSEPH présente le rapport.

Monsieur le Maire complète en indiquant que c'est un commencement d'exécution du projet de cité des Arts et de la Marionnette.

Monsieur MARQUET rappelle en effet que la Ville de Charleville-Mézières rencontre une double problématique liée à la bonne conservation de ses archives municipales et des collections de ses deux Musées. Pour ce qui est des archives municipales, Monsieur MARQUET indique qu'il s'agit du seul service du Département des Ardennes à être référencé par le service interministériel des archives de France. Monsieur MARQUET ajoute qu'à ce jour, ce service, régulièrement ouvert au public, ne peut plus accueillir de versement en raison, entre autres, de la faiblesse du sol (charge maximale atteinte). Monsieur MARQUET souligne que dans un proche avenir, le service devra aussi intégrer les archives du service des Sports, de l'Aménagement, de l'Architecture et des Bâtiments, etc.
Pour les Musées, Monsieur MARQUET indique que le Musée Arthur Rimbaud ne dispose pas de locaux adaptés pour recevoir l'ensemble du fonds Rimbaud aujourd'hui en partie conservé à la médiathèque Voyelles. Monsieur MARQUET rappelle que les réserves actuelles sont inadaptées, tant pour la bonne conservation des œuvres, que pour leur sécurité. En effet, Monsieur MARQUET affirme que dans la même pièce, un ERP doit cohabiter avec une zone de stockage à risque, et le bâtiment actuel n'est pas en mesure d'absorber l'accroissement des collections. Or, Monsieur MARQUET indique que dans le cadre de la création de la cité des Arts et de la Marionnette, le Musée de l'Ardenne est appelé à bénéficier d'une extension dédiée à la Marionnette, et accueillir le don de la collection de marionnettes des petits comédiens de chiffon estimée à 63 mètres cube. Monsieur MARQUET en conclut qu'il est urgent que la Ville de Charleville-Mézières offre un lieu adapté à la préciosité et à l'importance de ces collections archivistiques et muséales.

Le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 22 rue du Port, cadastré section CW n°176 et 184 pour une superficie totale de 6 423 m² à la SCI LE BEAUCHAMP pour un montant total de 450 000 euros, PRECISE que les frais de notaire seront pris en charge par la Ville, INSCRIT la dépense en résultant au budget communal l'enveloppe 316240 et AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint-Délégué à signer tous les documents y afférent.

Vote : A l'unanimité ;

8) - Rue Jules Lobet/Rue du Grand Rulut - Echange de parcelles de terrain

Madame JOSEPH présente le rapport.

Monsieur le Maire précise que le terrain Rue du Grand Rulut était en zone N.

Le Conseil Municipal DECIDE l'échange avec Madame Paulette HOLDERBAUM des parcelles ci-dessous
- Parcelle cédée par la VILLE : DO n°311 pour partie sise rue Jules Lobet, d'une surface d'environ 350 m² ;
- Parcelles cédées par Madame Paulette HOLDERBAUM : ED ns°49 et 50 sises 43 rue du Grand Rulut, d'une surface totale de 999 m² ;
PRECISE que l'échange se fera avec une soulte au bénéfice de la Ville d'une valeur de 12 060,00 €, PRECISE que la superficie définitive de la parcelle cadastrée section DO n°311 sera définie après bornage par un géomètre expert, PRECISE que les frais de notaire seront acquittés par moitié par chacune des parties, PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de la Ville, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents et PRECISE que la recette en résultant sera imputée sur la ligne budgétaire 9700 - 7751-01 – Enveloppe 23603 du budget communal ;

Vote : A l'unanimité ;

9) - Commerces - Ouvertures dominicales 2020

Monsieur FOSTIER présente le rapport.

Monsieur LUCZKA fait l'intervention suivante : « Le volontariat est parfois forcé. Nous restons sur notre position habituelle et voterons contre. »

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « C'est un sujet qui revient, comme les marronniers, à la même saison et avec le même contenu. Je ne vais pas reprendre ce que j'ai déjà dit en Conseil Communautaire. Simplement, on nous annonce une concertation avec les commerçants, sauf qu'on oublie les principaux intéressés à savoir le personnel à travers leurs organisations syndicales. Je voterai contre. »

Monsieur le Maire répond que c'est à chaque entreprise de consulter les organisations syndicales, et que ce

débat a déjà eu lieu pour certaines.

Le Conseil Municipal EMET un avis favorable sur les autorisations d'ouverture dominicales des commerces de détail en 2020 ainsi que sur les autorisations d'ouverture dominicales des professions de l'Automobile en 2020.

Vote : Par 39 voix pour et 3 voix contre ;

10) - Occupation commerciale du domaine public - Evolution de la charte esthétique des terrasses dans le périmètre « Site Patrimonial Remarquable » - Approbation du dispositif

Monsieur FOSTIER présente le rapport.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « C'est bien de réfléchir à des chartes, mais il faudrait qu'à un moment donné, elles soient définitives. Je voterai pour, mais il faudrait que ce soit la dernière fois qu'on vote des clauses pour les terrasses. »

Monsieur le Maire indique ne pas comprendre l'intervention de Monsieur DALLA ROSA.

Monsieur FOSTIER demande s'il est question de passer d'une charte à quelque chose de réglementaire.

Monsieur DALLA ROSA répond vouloir un document définitif.

Monsieur le Maire indique étendre les effets de la charte qui existe pour éventuellement évoluer un jour en arrêté. Monsieur le Maire rappelle une échéance importante qui est celle du 16 janvier 2020 où va être défendu le dossier du plan de sauvegarde et de mise en valeur devant la Commission Nationale des Paysages et de l'Architecture à Paris. Monsieur le Maire souligne qu'il faut démontrer la volonté de la municipalité de prolonger sur cette zone les effets d'un classement possible, en travaillant avec les cafés et restaurants sur l'harmonisation des terrasses. Monsieur le Maire en conclut que l'idée est bien de produire des effets de manière permanente, et sur un périmètre plus large.

Le Conseil Municipal APPROUVE le dispositif réglementaire et financier relatif à l'occupation de l'occupation commerciale du domaine public et PRECISE que ce dispositif s'appliquera à compter du 1er janvier 2020.

Vote : A l'unanimité ;

11) - Marchés - Occupation du domaine public - Tarifs 2020

Monsieur FOSTIER présente le rapport.

Le Conseil Municipal FIXE les tarifs pour les halles, foires et marchés à compter du 1er janvier 2020 et PREND CONNAISSANCE des actualisations des tarifs de l'occupation du domaine public.

Vote : A l'unanimité ;

12) - Réserve Naturelle Régionale de la côte de Bois-en-Val - Approbation d'une convention de gestion

Madame JOSEPH présente le rapport.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « J'ai bien écouté le rapport. C'est vrai qu'il y a une diversité de faune et de flore extrêmement riche, à quelques minutes du centre-ville. Ce que je veux, c'est qu'on soit efficace, et je ne sais pas comment on peut faire, pour empêcher les motos trail de se servir de la réserve comme d'une piste. »

Le Conseil Municipal APPROUVE la convention de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document signer ainsi que tous documents y afférents et PRECISE que M.MARECHAL est sorti de la salle durant l'examen et le vote de ce dossier.

Vote : A l'unanimité ;

13) - Forêt communale - Certification de la gestion durable – Renouvellement

Madame JOSEPH présente le rapport.

Le Conseil Municipal APPROUVE le renouvellement de la certification PEFC de la forêt communale, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et les documents afférents et PRECISE que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Communal et s'engage à inscrire aux prochains budgets communaux le montant de la cotisation.

Vote : A l'unanimité ;

14) - Associations « Charleville-Mézières Sports de Glaces » et « Critical Hit » - Attribution de subventions

Monsieur BARTHELEMY présente le rapport.

Le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer les subventions d'investissement de 400 € à l'association « Charleville-Mézières Sports de Glace » et de 191,50 € à l'association « Critical Hit », AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet, PRECISE que la dépense en résultant sera imputée aux crédits inscrits à l'article 657-4, dans le BP 2019 et PRECISE que M. TOURY, membre de l'association « Charleville-Mézières Sports de Glace » est sorti de la salle durant l'examen et le vote de ces subventions.

Vote : A l'unanimité ;

15) - Association « KARLSSTADT » - Attribution d'une subvention

Monsieur BARTHELEMY présente le rapport.

Le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer une subvention de 415 € à l'association «Karlsstadt», AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet et PRECISE que la dépense en résultant sera imputée aux crédits inscrits à l'article 657- 4, dans le BP 2019.

Vote : A l'unanimité ;

16) - Avances sur subventions aux associations pour 2020

Monsieur BARTHELEMY présente le rapport.

Le conseil Municipal DECIDE d'attribue une avance de 270 700 € à 9 associations et/ou organismes pour 2020 selon la répartition suivante ;

Par 37 voix pour et 2 abstentions

Associations et établissements	Montant de la subvention 2019 (en €)	Avance 2020 (en €)
Centre Social Manchester	111 100	27 500

Mmes PIGEAUD et BANOUH sont sorties de la salle durant l'examen et le vote de cette avance sur subvention.

Par 34 voix pour et 2 abstentions

Associations et établissements	Montant de la subvention 2019 (en €)	Avance 2020 (en €)
SARC	282 978	75 800

Mmes BIHIN, CORME, MM. DARKAOUI ALLAOUI et DALLA-ROSA sont sortis de la salle durant l'examen et le vote de cette avance sur subvention.

Par 34 voix pour et 2 abstentions

Associations et établissements	Montant de la subvention 2019 (en €)	Avance 2020 (en €)
Centre Social André Dhôtel	241 952	120 000

Mmes LEQUEUX, AIT MADI, LEJEUNE et M. DUMONT sont sortis de la salle durant l'examen et le vote de cette avance sur subvention.

A l'unanimité

Associations et établissements	Montant de la subvention 2019 (en €)	Avance 2020 (en €)
Enfance Ouvrière Ardennaise	8 800	2 200

M.PAILLA est sorti de la salle durant l'examen et le vote de cette avance sur subvention.

A l'unanimité

Associations et établissements	Montant de la subvention 2019 (en €)	Avance 2020 (en €)
Espace Temps Libre Séniors	30 500	8 500

A l'unanimité

Associations et établissements	Montant de la subvention 2019 (en €)	Avance 2020 (en €)
Solicoeur	76 000	19 000

A l'unanimité

Associations et établissements	Montant de la subvention 2019 (en €)	Avance 2020 (en €)
Mission Locale	19 000	4 700

MM. FOSTIER, MARECHAL, Mme CORME, MM. DUFLOX, MECCA, Mme CAPRON sont sortis de la salle durant l'examen et le vote de cette avance sur subvention.

A l'unanimité

Associations et établissements	Montant de la subvention 2019 (en €)	Avance 2020 (en €)
Associations Halte Garderie les Marmousets	32 000	8 000

Par 39 voix pour et 2 abstentions

Associations et établissements	Montant de la subvention 2019 (en €)	Avance 2020 (en €)
La Ligue de l'Enseignement	20 000	5 000

PRECISE que ces avances feront l'objet d'une convention avec chaque bénéficiaire dont la subvention excède 23 000 € et PRECISE que les crédits nécessaires sont imputés au budget primitif 2020 au chapitre 65-art.6574 du budget communal.

17) – Garage municipal - Convention de prestations avec Ardenne Métropole

Madame JOSEPH présente le rapport.

Le Conseil Municipal DECIDE de conclure une convention de prestations entre la ville de Charleville-Mézières et Ardenne Métropole afin de permettre à cette dernière de payer à la ville, toutes les prestations faites par le garage municipal qui seront réalisées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Vote : A l'unanimité ;

18) - Action Cœur de Ville - Volet immobilier - Convention de partenariat avec Ardenne Métropole et l'association « Action Logement »

Madame JOSEPH présente le rapport.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un sujet important puisque l'ensemble du volet « amélioration de l'habitat » va prendre une nouvelle dimension grâce à cette convention. Monsieur le Maire rappelle que l'action cœur de ville est un programme qui vise à redynamiser le cœur de 222 villes de France avec deux axes d'intervention prioritaires :
-sur le commerce pour réduire la vacance commerciale
-sur la rénovation des centres villes où l'habitat est très dégradé

Le Conseil Municipal APPROUVE la convention de partenariat « Action cœur de Ville -Volet Immobilier » à intervenir avec ARDENNE METROPOLE et l'association « ACTION LOGEMENT » et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférents.

Vote : A l'unanimité ;

19) - Direction de la sécurité et de la Citoyenneté - Nouvelle organisation

Monsieur CAIZERGUES présente le rapport.

Le Conseil Municipal APPROUVE la nouvelle organisation de la direction de la citoyenneté et de la sécurité (DCS) et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la délibération.

Vote : A l'unanimité ;

20) - Service intérieur et secrétariat du Maire - Règlement de travail – Approbation

Monsieur CAIZERGUES présente le rapport.

Le Conseil Municipal APPROUVE le règlement de travail du service intérieur - secrétariat du maire et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la délibération.

Vote : A l'unanimité ;

21) - Assistantes maternelles - Revalorisation de l'indemnité d'entretien

Monsieur CAIZERGUES présente le rapport.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « J'ai été interpellé par les parents d'élèves de l'école Kennedy. On demande aux enseignants de vider trois classes pour la fin de semaine, pour réaliser une cantine scolaire. Les délais sont très brefs et ont provoqué beaucoup d'émoi chez les parents d'élèves et enseignants. Quelle est la réalité de cette question ? »

Madame LEQUEUX répond avoir elle aussi été alertée à ce sujet. Madame LEQUEUX précise que l'objectif des travaux qui se mettent en place est de permettre à terme aux élèves de Kennedy/Jaurès de manger sur place. Madame LEQUEUX indique qu'on se plaint souvent que les travaux ne vont pas assez vite à Charleville-Mézières, or, ceux-ci vont commencer plus tôt que prévu. Madame LEQUEUX ajoute que puisque ces travaux risquent d'être bruyants pour les maternelles et notamment pour les enfants qui dorment au dortoir, il leur a été proposé de changer de locaux. Madame LEQUEUX indique que les enseignants ont été avertis ainsi que les parents d'élèves. Madame LEQUEUX ajoute que la Ville a mis en place un système « coup de poing » car les animateurs vont être mobilisés pour organiser le déménagement. Madame LEQUEUX précise avoir contacté l'Inspection Académique sur ce sujet. Madame LEQUEUX indique que les enseignants vont bénéficier du support de deux autres enseignants pour les aider. Madame LEQUEUX en conclut que cette opération a été plus rapide que prévu, mais que la Ville a fait preuve de beaucoup de précaution par rapport au bruit et a pris en compte la situation des enfants qui n'auront plus à se déplacer pour manger.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « On pourra donc dire que les parents auront un soutien de la collectivité dans le déménagement ? Et sont-ils au courant de l'aide renforcée ? »

Madame LEQUEUX répond qu'ils le savent déjà.

Le Conseil Municipal APPROUVE la revalorisation de l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la délibération.

Vote : A l'unanimité ;

22) - Modification du tableau des effectifs

Monsieur CAIZERGUES présente le rapport.

Le Conseil Municipal APPROUVE l'adaptation du tableau des effectifs.

Vote : A l'unanimité ;

23) - Recensement de la population - Bulletins de recensement dématérialisés - Fixation de la rémunération

Monsieur CAIZERGUES présente le rapport.

Le Conseil Municipal APPROUVE la création de la rémunération des bulletins de recensement enregistrés de manière dématérialisée et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la délibération.

Vote : A l'unanimité ;

24) - Direction de l'Enfance et de la Jeunesse - Cité éducative - Création de 2 postes d'adultes relais

Monsieur CAIZERGUES présente le rapport.

Madame LEQUEUX précise, pour ce qui est du référent parent, que sa fonction consistera à animer les lieux dédiés aux parents. Madame LEQUEUX rappelle qu'actuellement, ces lieux sont vides et sans animation. Madame LEQUEUX évoque un autre objectif qui est celui de redynamiser les parents d'élèves et qu'ils soient force de propositions dans les conseils d'école. Madame LEQUEUX indique que cette personne sera donc l'interface entre les familles et l'école.
Pour ce qui est du médiateur numérique, Madame LEQUEUX précise qu'il se tiendra à la disposition de la population dans divers lieux de la collectivité de manière à ce qu'il y ait toujours quelqu'un à la Ronde Couture. Madame LEQUEUX ajoute que cette personne devra être en capacité de faire des propositions et de faire vivre des lieux équipés d'ordinateurs qui, le temps des vacances, ne sont pas utilisés.

Le Conseil Municipal APPROUVE la création de deux postes d'adulte-relais à la direction de l'enfance et de la jeunesse et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la délibération

Vote : A l'unanimité ;

- Urgence climatique - Vœu

Monsieur DUMONT présente le contexte dans lequel il a émis son vœu. Celui-ci indique qu'il souhaitait qu'au dernier Conseil Municipal, lors duquel ont été examinées les orientations budgétaires, une analyse soit faite sous le prisme du développement durable.
Ainsi, Monsieur DUMONT justifie l'envoi de ce vœu le soir même de ce dernier Conseil Municipal par l'objectif de respect d'une méthode, un mois avant l'établissement du budget. Le but étant d'y intégrer l'aspect environnemental. Monsieur DUMONT précise que l'association « citoyens pour le climat » avait préparé un vœu pour l'urgence qu'il s'est permis de reprendre et d'envoyer.
Monsieur DUMONT indique avoir souhaité que la municipalité s'empare de ce vœu, notamment en commission entre temps. Cependant, Monsieur DUMONT indique qu'il n'a pas été évoqué lors de ces instances consultatives.
Monsieur DUMONT précise que les associations affirment que si les mêmes politiques perdurent, le réchauffement ne sera non pas de 1,5/2 degrés, mais de 5 degrés. Par ailleurs, Monsieur DUMONT rappelle que 50 à 70% des solutions en faveur du climat sont locales, à l'échelle des collectivités territoriales.
Monsieur DUMONT indique avoir souhaité que la municipalité y travaille de plus près et que les amendements proposés soient envoyés au Président de groupe 3 jours à l'avance. Monsieur DUMONT indique qu'il aurait souhaité que les associations soient au préalable saisies afin de savoir si le vœu amendé correspond toujours à leurs attentes.
Monsieur DUMONT laisse donc Monsieur le Maire présenter le vœu amendé.
Monsieur DUMONT ajoute avoir retenu deux changements substantiels à ce vœu, à savoir :
-il ne sera pas proposé dans les 3 mois, c'est-à-dire avant les élections municipales, de plan d'urgence pour lutter contre le dérèglement climatique.
-il n'y aura plus de conseil citoyen *ad hoc* constitué pour vérifier que les engagements pris par la municipalité sont tenus.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur a été respecté et qu'il n'y a pas de volonté de dissimuler ce vœu.
Monsieur le Maire signale qu'au-delà des deux modifications mentionnées par Monsieur DUMONT, il existe une troisième modification à ce vœu.
Tout d'abord, Monsieur le Maire indique s'être interrogé sur la raison pour laquelle Monsieur DUMONT retenait la date de 2030 pour la neutralité carbone, alors que le GIEC et l'Accord de Paris retiennent pour cet objectif la date de 2050. Monsieur le Maire ajoute qu'une formulation, comme celle proposée par Monsieur DUMONT, à savoir le fait d'atteindre cette neutralité Carbonne « le plus rapidement possible et au plus tard en 2050 » était plus adaptée en ce qu'elle fixe le butoir ultime avant lequel cet engament devra se réaliser.
Ensuite, Monsieur le Maire constate que nous nous trouvons en période électorale qui est une période particulière lors de laquelle il est difficile de réunir et d'associer les citoyens à une réflexion sur ce sujet.
Monsieur le Maire indique donc que la proposition est donc de décaler dans les trois mois suivants les élections municipales la présentation de ce plan d'urgence, ce qui laisse une période de réflexion plus large de six mois.
Monsieur le Maire précise enfin qu'il ne s'agit pas de saper le fonctionnement des conseils citoyens en créant à côté un autre comité citoyen, mais plutôt de s'appuyer sur l'existant, pour « le suivi du plan d'urgence et des études d'impact réalisées en application du présent engagement. »

Après avoir commenté le vœu amendé, Monsieur le Maire le présente :

« Considérant les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution de la biodiversité (IPBES)

Considérant le rapport du Sénat « Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée » concernant les risques naturels aggravés, les effets sanitaires du réchauffement, les risques sur les ressources en eau et la perturbation des activités économiques ;

Considérant qu'en avril 2016, les dirigeants mondiaux de 175 pays ont reconnu la menace du changement climatique et le besoin urgent de le combattre en signant l'accord de Paris, en acceptant de maintenir le réchauffement « bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts en cours pour limiter l'élévation de température à 1,5°C ;

Considérant que les morts et les destructions déjà causées par le réchauffement climatique d'environ 1°C démontrent que la Terre est déjà trop chaude pour assurer la sécurité et la justice au niveau attendu par les citoyens, comme en témoignent l'augmentation et l'intensification des incendies de forêt, des inondations, de l'élévation du niveau des mers, des maladies, de la sécheresse et des conditions météorologiques extrêmes ;

Considérant que le changement climatique et le dépassement des limites écologiques par l'économie mondiale sont à l'origine de la sixième extinction massive d'espèces, qui pourrait dévaster une grande partie de la vie sur Terre ;

Considérant que la commune de Charleville-Mézières subit déjà les effets du changement climatique, et que les effets à plus long terme de ces changements sont encore inconnus, mais présentent des risques importants pour la commune de Charleville-Mézières et ses habitants, territoire qui a dû faire face régulièrement à des inondations ;

Considérant que la restauration d'un climat sûr et stable nécessite une mobilisation d'urgence à une échelle sans précédent pour atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre dans tous les secteurs dans des délais très courts, et la mise en œuvre de mesures visant à protéger toutes les personnes et toutes les espèces des conséquences d'un changement climatique brutal ;

Considérant que l'ampleur du changement climatique et de ses conséquences dans un futur très proche dépend de la façon dont l'humanité va réduire puis stopper ses émissions de gaz à effet de serre dans les prochaines années. Que l'action en faveur de la réduction des émissions est donc une nécessité vitale, pour la commune de Charleville-Mézières comme pour l'humanité toute entière ;

Considérant que selon le GIEC, 50 % à 70 % des leviers d'actions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre se situent au niveau local ou régional ;
Par ces motifs,

- **La commune de Charleville-Mézières déclare l'état d'urgence climatique en réponse à la menace qui pèse sur notre territoire, notre région, notre État, notre civilisation, l'humanité et le monde naturel ;**

- La commune de Charleville-Mézières s'engage dans un effort de mobilisation d'urgence pour faire face à la crise climatique et à la perte de biodiversité, avec pour objectif, en association avec les efforts régionaux et nationaux, d'atteindre la neutralité carbone sur son territoire le plus rapidement possible et au plus tard en 2050 ainsi que le préconise le GIEC et conformément à l'Accord de Paris. Elle s'engage également dans l'accélération des stratégies d'adaptation et de résilience face aux intensifications des impacts climatiques.

Pour cela, la commune de Charleville-Mézières s'engage à :

1. Informer ses habitants sur la crise climatique et environnementale.

2. Intégrer l'urgence climatique et environnementale dans toutes les politiques publiques :

- Mettre en place un processus systématique d'études d'impact climatique et environnemental de ses projets, notamment d'aménagement du territoire, et rend ces études publiques avant de prendre des décisions.
- Tenir compte de l'impact sur le climat ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique de toutes ses activités et, chaque fois que possible, donner la priorité aux entreprises qui atténuent le changement climatique et ses conséquences.

3. Présenter, dans les 3 mois suivant les prochaines élections municipales, un plan d'urgence de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation à la crise climatique et environnementale, intégrant un échéancier et la nomination d'un délégué au suivi de ce plan. Ce plan se basera sur les rapports du GIEC et de l'IPBES. Il devra être élaboré en association étroite avec tous les citoyens intéressés.

4. Mettre en place une présentation régulière aux conseils citoyens de Charleville-Mézières du suivi du plan d'urgence et des études d'impact réalisées en application du présent engagement.

5. Garder les préoccupations des populations vulnérables au centre de tous les processus de planification des efforts de transition, et encourager ces communautés à participer activement afin de défendre directement leurs besoins.

6. Accompagner les entreprises et les citoyens et promouvoir un effort de transition juste et partagé aux niveaux local, régional, national et mondial afin de protéger au maximum ses habitants comme tous les peuples et toutes les espèces du monde.

Il est, enfin, résolu, que la commune de Charleville-Mézières appelle l'État français et tous les gouvernements et peuples du monde à lancer un effort de transition juste et de mobilisation en faveur de l'urgence climatique. »

Monsieur DUMONT fait l'intervention suivante : « On peut voir le verre à moitié plein et vous suivre sur la formulation que vous nous proposez et faire confiance aux citoyens pour surveiller la bonne exécution de nos engagements. »

Monsieur LUCZKA fait l'intervention suivante : « C'est un sujet plus national que local. A quelques mois des élections, il est étrange de voir ce sujet plutôt national être débattu lors de cette instance. Je souligne que dans ce vœu, Monsieur DUMONT fait preuve d'une forme d'utilisation des peurs. Je suis en total désaccord sur le fond et j'en veux pour preuve qu'il y a des phénomènes cycliques dans l'histoire de l'humanité. Je n'ai pas peur que vous me nommiez « climato sceptique ». On a tendance à culpabiliser l'Homme dans la pollution, et dans votre obstination, on arrive à un certain nombre de scandales, comme en Allemagne. On constate aujourd'hui que cette question est un moyen de soutirer de l'argent et de culpabiliser les électeurs. Je suis d'accord pour le respect de l'environnement, mais celui-ci se fait aussi par de la vente directe de produits et non de la vente de produits ayant fait plusieurs fois le tour du monde. Nous voterons donc contre. »

Monsieur MARECHAL indique être surpris de cette intervention et évoque la séance plénière de novembre du Conseil Régional lors de laquelle Monsieur LUCZKA siégeait. Monsieur MARECHAL évoque l'adoption en cette séance du STRADDET où le développement durable fut largement évoqué et élargi. Monsieur MARECHAL indique retenir de cette réunion la carte des records de température possible à partir de 2050 dans notre région qui sont de 54,4 à 55,3 degrés. Monsieur MARECHAL en conclut qu'il ne s'agit pas de pessimisme que d'évoquer ces phénomènes, dus par l'activité humaine.

Le Conseil Municipal ADOPTE le vœu proposé Monsieur le Maire au nom du groupe « Charleville en action » portant sur l'urgence climatique.

Vote : par 37 voix pour et 2 voix contre ;

- Quartier de la Ronde-Couture – Fermeture du magasin Lidl – Retour d'un commerce

Monsieur DUFLOX présente le vœu suivant :

« Il y a plusieurs mois, la société LIDL prenait unilatéralement la décision de fermer son magasin implanté au cœur du quartier de la Ronde Couture depuis de longues années. Cette décision a été prise contre la volonté de la municipalité qui avait demandé à l'entreprise de maintenir ce point de vente.

La démolition de l'ancien bâtiment est une bonne nouvelle en supprimant des locaux vétustes et inadaptés à une activité commerciale moderne. Un réaménagement du marché qui s'y tient le dimanche matin est désormais possible.

Mais nos concitoyens restent préoccupés par cette fermeture et souhaitent le retour rapide d'un commerce avec une gamme de produits et des prix comparables à ceux de LIDL.
C'est la raison pour laquelle, nous souhaitons que le conseil municipal soutienne par ce vœu les démarches entreprises par l'exécutif municipal pour faciliter le retour d'un commerce, conforme au souhait des habitants, à cet emplacement. »

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « D'abord sur la forme : je suis un peu surpris que l'on présente un vœu d'autosatisfaction. Ensuite sur le fond : on nous demande de soutenir la municipalité sur un sujet qui est en débat depuis plusieurs années maintenant. Encore faut-il savoir quelle est l'action de la municipalité, hormis le fait d'avoir voté le rachat du terrain à 280 000€ qui est un scandale. Dernière chose, on dit qu'il faut nécessairement faire des études et essayer de voir quel équipement on pourrait remettre à la place. Je vous rappelle qu'il y a un arrêté préfectoral qui date du 6 avril 2012 et une enquête publique qui a été menée. J'ajoute que nous avions (ancienne municipalité), dans le cadre du plan de rénovation urbaine, acté la construction d'un bâtiment qui pourrait servir à une activité commerciale. Il y a même eu un jury qui a retenu un candidat pour l'occupation de ce bâtiment commercial. Quand vous êtes arrivés en 2014 vous avez

rayé d'un trait de plume en indiquant que le Lidl resterait à la Ronde Couture. Aujourd'hui, nous sommes dans cette situation où non seulement Lidl a démoli son bâtiment et en plus il n'y a pas de projet d'accompagnement au renouvellement. »

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit là d'une fiction.

Madame JOSEPH rappelle qu'une procédure d'expropriation existait depuis 2013. Madame JOSEPH ajoute que pendant 3 ans, il y a eu des réunions régulières avec Lidl. Madame JOSEPH ajoute que suite à la fermeture, les parties ont tenté de trouver une solution quant à la pérennité du bâtiment.
Madame JOSEPH indique que les 280 000€ correspondent au prix du bâtiment pour solder la procédure d'expropriation, et que la démolition et la remise en état du terrain est prise en charge par Lidl. Sur ce point, Madame JOSEPH rappelle que la municipalité aurait pu avoir à payer l'indemnité commerciale de 1,4 millions d'euros si elle n'avait pas négocié de la sorte. Madame JOSEPH remercie à ce titre les services juridique et foncier pour le travail accompli.

Monsieur le Maire ajoute trouver cela gonflé de se voir reprocher le fait de mettre fin au projet alternatif préparé par l'opposition, et d'omettre que ce projet impliquait le départ de Lidl début 2014 indemnisé à hauteur de 1,4 millions d'euros. Or Monsieur le Maire indique que le départ s'est fait en février 2018, ce qui a fait gagner 4 ans pour les habitants du quartier. Monsieur le Maire ajoute que la DUP signe la très mauvaise gestion de cette affaire. Monsieur le Maire confirme avoir mis le projet alternatif de l'opposition de côté et précise avoir travaillé avec Lidl autant qu'il a pu afin de récupérer au meilleur coût possible ce bâtiment pour lui donner une nouvelle vocation commerciale. Monsieur le Maire en conclut que le but de ce vœu n'est donc pas de se féliciter de la gestion de ce dossier mais plutôt de dire ce qu'a été le comportement de Lidl et inscrire l'objectif de la collectivité qui est celui de trouver un repreneur commercial qui ne portera pas n'importe quel projet.

Monsieur FOSTIER intervient en indiquant que, du point de vue strict de l'urbanisme commercial, le vice de ce dossier a été de ne pas avoir centré les choses sur la réimplantation de cette unité Lidl. Monsieur FOSTIER précise qu'à partir du moment où l'opposition n'a pas permis au Lidl de se réimplanter dans les conditions qu'ils souhaitaient, celle-ci les condamnait à terme à partir.
Monsieur FOSTIER rappelle que depuis 2014, la municipalité a essayé de maintenir Lidl sur place.
Monsieur FOSTIER ajoute qu'à partir du moment où la décision qui a été prise fut celle de partir, il a mené une concertation avec les habitants qui ont exprimé le souhait unanime de retrouver à cet endroit un distributeur de produits alimentaires sur une gamme de prix qui était celle des discounters. Monsieur FOSTIER en conclut qu'il y a aujourd'hui des démarches entreprises dans le but d'une réimplantation d'un distributeur conformément au vœu des habitants.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Je confirme que c'est la première fois que je vois un vœu d'auto satisfaction. Vous avez une faculté de réécrire l'histoire extraordinaire. Il y a eu dans un premier temps un travail de partenariat avec le groupe Lidl car ils n'avaient pas décidés, du point de vue international, de changer de gamme. C'est le montage financier qui permettait d'avoir un déménagement du magasin vers une autre structure. Jusqu'au jour où le groupe a décidé de fermer les magasins dans les quartiers populaires. C'est à partir de cet instant qu'il n'y a plus eu de collaboration avec Lidl et que nous avons eu 3 candidats pour reprendre cette activité. »

Monsieur PAILLA fait l'intervention suivante : « Je voudrais apporter une nuance. Ma première rencontre avec Monsieur BEM ne se trouvera dans aucun rapport. Nous avons aussi discuté avec le groupe « Colruyt » et non, il n'y a pas de compte-rendu dans les services car les négociations ne se font pas forcément en présence de techniciens. Je confirme donc qu'il y a eu des discussions avancées, notamment avec Colruyt. »

Le Conseil Municipal ADOPTE le vœu proposé Monsieur DUFLOX, Conseiller municipal, présenté au nom du groupe « Charleville en action » portant sur l'implantation d'un commerce dans le quartier de la Ronde Couture, suite au départ du magasin LIDL.

Vote : par 31 voix pour et 6 refus de vote ;

Les secrétaires de séance,

Madame LEJEUNE et Madame CAPRON

Le Maire,

Boris RAVIGNON